

Dans le cadre de la Fête de l'iris 2023

# Participe au Concours de dessins



**DU LUNDI 13 MARS  
AU VENDREDI 31 MARS 2023**

Thème : Dessine ton arbre  
pour la grande forêt merveilleuse

+ d'infos sur : [oullins.fr](http://oullins.fr)



Ville  
d'Oullins

# Règlement du concours

## Un arbre pour la grande forêt merveilleuse

### • Principe

Dans le cadre de la fête de l'Iris qui aura lieu du **vendredi 12 mai au dimanche 14 mai 2023**, le conseil municipal des enfants (CME) et la ville d'Oullins lancent cette nouvelle édition du concours de dessins. Cette année, **le thème retenu est « un arbre pour la grande forêt merveilleuse ».**



---

### • Modalités

**La participation est gratuite, à raison d'une seule œuvre par participant.** Le jury désignera un gagnant par niveau scolaire et un prix d'honneur sera décerné à l'un d'entre eux.



---

### • Conditions de participation

**Le concours est ouvert à tous les enfants habitant Oullins scolarisés du CP au CM2. Les œuvres pourront être déposées ou envoyées à l'Hôtel de Ville d'Oullins (place Roger Salengro – 69600 Oullins) jusqu'au 31 mars 2023 inclus.**

- ▶ Seuls les dessins accompagnés du bulletin de participation dûment rempli seront acceptés et exposés à la Fête de l'Iris.
- ▶ Tout dessin ne respectant pas les conditions techniques sera écarté du concours.
- ▶ Les dessins gagnants seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix.
- ▶ Tous les participants au concours seront invités personnellement par courrier ou courriel. Un prix sera remis à chaque lauréat du concours, qui s'engage à être présent lors de cette cérémonie programmée pendant la Fête de l'Iris.



## • Conditions techniques

**Thème du concours : « Dessine ton arbre pour la grande forêt merveilleuse »**

- ▶ L'œuvre devra être réalisée sur un papier blanc ou de couleur, de format A4 impérativement.
- ▶ Le dessin ne devra pas comporter de texte : uniquement un dessin.
- ▶ Les feutres, peintures, craies, crayons de couleur et encre sont acceptés. Le dessin ne devra pas comporter d'élément en relief (paillettes, collage, sable...).

Le jury fera son choix en fonction des critères suivants : créativité, esthétique, respect des consignes techniques et du thème du concours.

.....

## • Les gagnants 2022



**Romane CARRIER**  
CM1 - Gagnante du concours



**Constantine PINEAU DUIVON**  
CM2 (2<sup>e</sup> prix)



**Flora DE PEYER**  
CE2 (3<sup>e</sup> prix)



**Quentin ESNAULT**  
CE1 (4<sup>e</sup> prix)



**Rebecca JOCHERAY**  
CP (5<sup>e</sup> prix)



**Jewel PEREIRA-LAKEHAL**  
CM2 (prix d'honneur)

# BULLETIN DE PARTICIPATION



## À joindre impérativement au dessin

### Candidature

Prénom : ..... Nom : .....

École : ..... Classe : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Adresse postale : .....

.....

### Autorisation parentale

Je soussigné(e) ..... (prénom + nom)

certifie avoir l'autorité parentale sur mon enfant ..... (prénom + nom)

et autorise : [cochez les cases ci-dessous]

Mon enfant à participer au concours de dessin organisé par la Ville d'Oullins dans le cadre de la Fête de l'iris 2023 ;

La prise de vue et la diffusion d'images le concernant dans le cadre du concours : ces images pourront être utilisées sur les supports d'information municipaux d'Oullins (Profilmag, site internet, réseaux sociaux) ;

La diffusion gratuite de son œuvre sur les supports municipaux. En participant, le candidat s'engage à céder ses droits d'auteur ;

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours et m'engage à ce que mon enfant soit présent, dans la mesure du possible, à la cérémonie de remise des prix. La date vous sera confirmée par courrier ou courriel.

Fait à Oullins, le ..... / ..... / 2023      Signature :